



**HAL**  
open science

# Reims/Durocortorum, ville gauloise ? Hypothèses pour une nouvelle problématique des origines de l'agglomération

Robert Neiss

► **To cite this version:**

Robert Neiss. Reims/Durocortorum, ville gauloise ? Hypothèses pour une nouvelle problématique des origines de l'agglomération. Gallia - Archéologie des Gaules, 2022, Reims antique, capitale de province, 79 (1), pp.25-36. 10.4000/gallia.6520 . hal-03810664

**HAL Id: hal-03810664**

**<https://hal.science/hal-03810664v1>**

Submitted on 30 Dec 2022

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - ShareAlike 4.0 International License

# Reims/*Durocortorum*, ville gauloise ? Hypothèses pour une nouvelle problématique des origines de l'agglomération

Robert NEISS\*

---

**Mots-clés.** Centre politique et religieux, emporium, étoile routière, nécropole, oppidum, pomerium, rempart protohistorique, sanctuaire.

**Résumé.** La récapitulation de toutes les données et des indices archéologiques disponibles ainsi que leur réinterprétation à la lumière des acquis des fouilles récentes nous permettent de renouveler l'image de l'agglomération protohistorique de

*Reims/Durocortorum (Marne) et sa chronologie, tant pour le grand rempart qui dessine le contour d'un site de grande envergure que pour l'étoile routière impressionnante qui s'y concentre. Et l'on découvre que la ville augustéenne et ses grandes voies de communication se sont probablement fondues sans modifications importantes dans le moule spatial façonné depuis des siècles sur ce site central et atypique du territoire des Rèmes.*

## Reims/*Durocortorum*, a Gallic city? Hypotheses for a new understanding of the origins of this urban area

**Keywords.** Political and religious centre, emporium, road star, necropolis, oppidum, pomerium, protohistoric rampart, sanctuary.

**Abstract.** The summary of all available archaeological data and evidence, as well as their reinterpretation in the light of the achievements of recent excavations, allows us to renew the image of the protohistoric agglomeration of Reims/*Durocortorum*

*(Marne), as well as suggest new chronological outlines, as much for the great rampart, which traces the contour of a large-scale site, as for the impressive star shaped rotary. We also discover that the Augustan city and its major thoroughways probably merged without major modifications into the spatial mold that was shaped for centuries within this central and atypical site of the Remi territory.*

---

Le titre, aux allures d'oxymore pour d'aucuns, ne prétend pas relancer la discussion sur la définition de la ville en général et de la ville protohistorique en particulier, mais vise à mieux décrypter, dans la réalité gallo-romaine que nous saisissons de mieux en mieux au fil des découvertes archéologiques, ce qui provient de l'héritage protohistorique. Dans le *Durocortorum* romain, que pouvons-nous relever des caractéristiques primitives qui justifient le développement du site à cet endroit et qui pourraient être à l'origine de l'organisation urbaine que nous connaissons ?

Autrement dit, pouvons-nous renouveler la problématique en retournant notre regard à rebours de celui qui, par habitude, s'attache à mettre en évidence la romanisation et donc les apports extérieurs ? Pouvons-nous retrouver, à travers la réalité de la ville gallo-romaine, ce qui constitue en fait son fondement

et sa nature, susceptibles d'avoir conditionné son destin et son développement ?

Nous avons eu l'occasion d'exposer l'état de nos connaissances sur les étapes de formation urbaine de Reims dans les temps précédant son accession au rang de chef-lieu de cité de la Gaule romaine et de capitale de province (Neiss *et al.* 2015, p. 161-176). Nous avons essayé d'y montrer qu'à la veille de la Conquête, *Durocortorum* n'était pas une « simple bourgade », voire même un lieu anonyme, entré dans l'histoire par la grâce de César, comme on le pensait encore il y a peu, à la suite de Georges Boussinesq (Boussinesq, Laurent 1933, p. 66), avec un ton aussi condescendant et naïf que celui de Hugh Trevor-Ropper (1966) lorsqu'il proclamait que l'histoire de l'Afrique commençait avec l'ère coloniale (Trigger 2016, p. 14).

---

\* Ancien directeur des Antiquités historiques de Champagne-Ardenne, la Grange aux Bois, F-51700 Sainte-Gemme. Courriel : robert.neiss@wanadoo.fr

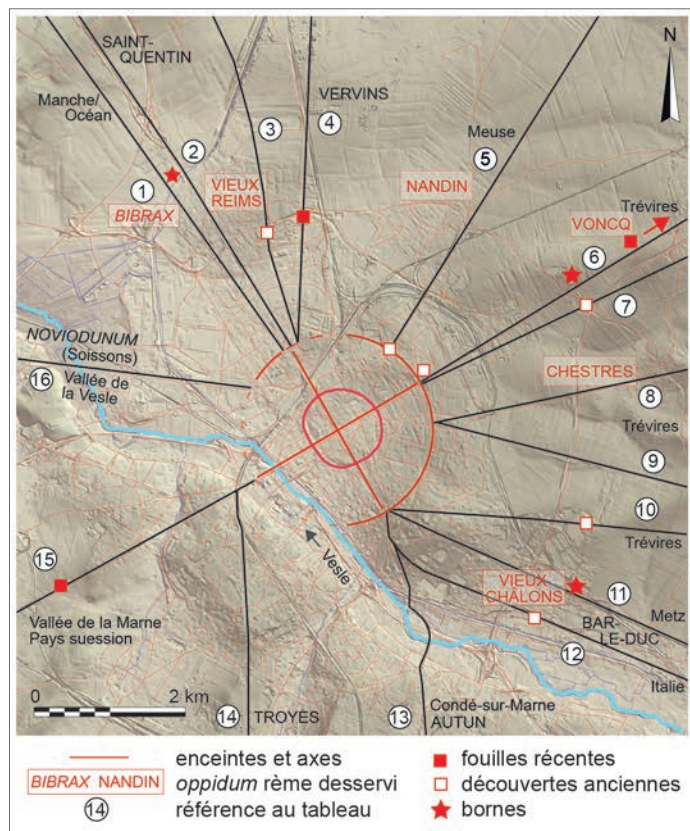


Fig. 1 – Tracé restitué des routes protohistoriques d'après la littérature et les sources archéologiques récapitulées sur le tableau I (DAO : R. Neiss, sur fond Reims Métropole).

Le détail de l'argumentaire exposé en 2015 ne sera pas repris ici. Mais quelques nouvelles indications fournies par les fouilles récentes viennent épaissir le dossier lorsqu'elles poussent à reconsidérer les données anciennes en mettant en évidence les origines vraisemblablement protohistoriques des composants constitutifs et déterminants du site urbain gallo-romain.

Pour donner forme à ces éléments originels, nous formulons des hypothèses quelque peu hardies qui reposent toutefois sur des observations archéologiques documentées dans le but avéré d'alimenter et d'enrichir la problématique de la recherche à venir.

Ces propositions seront déclinées suivant plusieurs angles s'intéressant successivement à la situation de Reims dans la géographie antique, à la définition de l'emplacement dans lequel s'est formée l'agglomération pour tenter d'en saisir la genèse et la raison d'être. Pour finir, toutes ces observations nous inciteront à relire les sources pour tenter de mieux en éclairer le sens et l'interprétation.

## L'ÉTOILE ROUTIÈRE DE REIMS, UN SOLEIL DE VERGINA

La situation de Reims dans la géographie antique est caractérisée par le grand nombre de voies gauloises qui y convergent si l'on en croit le plan dessiné par Emile Cauly à partir de la carte de Charles Bosteaux-Paris (1844, p. 696) et des compléments fournis par Henri Demitra (fig. 1 ; tabl. I).

Le regard sceptique que l'on était en droit de porter sur ces propositions reposait sur le manque de justificatifs archéologiques venant les appuyer. Or trois fouilles assez récentes autorisent une nouvelle lecture de ces données anciennes pour leur rendre une crédibilité renouvelée. On verra à quel point la structure de l'agglomération forme, avec les axes à destination lointaine comme avec les routes de communications régionales, un ensemble d'une cohérence remarquable.

En 2009, la fouille d'un tronçon de la voie de Trèves (Allemagne, Rhénanie-Palatinat), à Witry-lès-Reims (Marne), dans le prolongement oriental du *decumanus maximus*, a révélé une structure viaire encore inédite jusque-là, avec trois voies parallèles s'étendant sur une largeur de près de 45 m au total (Jemin 2012, p. 194-196). La largeur s'explique par la présence de deux chemins creux latéraux encadrant une chaussée centrale. Cette dernière, d'une emprise d'environ 11 m, n'était pas conservée en raison de son épierrement total au XVIII<sup>e</sup> s. Les maigres données chronologiques situent les repères les plus anciens au 1<sup>er</sup> s. apr. J.-C. On a toutefois remarqué qu'aucune trace de sillon directeur, ni de pré-implantation du tracé de la chaussée n'ont été observées. Aussi le fouilleur n'écarte-t-il pas, dans ce cas, l'éventualité de la reprise d'un tracé antérieur.

Cette interrogation a trouvé une réponse la même année, à l'occasion de la fouille du même axe de voirie, mais du côté occidental de la ville, aux Mesneux (Marne) (Thiol 2011). On y mit au jour une chaussée de 35 m de largeur, établie directement sur la craie naturelle, striée d'une multitude d'ornières attestant une circulation importante (fig. 2). Mais là, une seule voie occupait toute la largeur, délimitée par des fossés de faible profondeur. La chance a permis de recueillir deux témoins chronologiques décisifs. En effet, deux monnaies rêmes, provenant l'une d'une ornière et l'autre d'un fossé latéral, un bronze à la légende grecque « *KAKAOC OAIIOC* » (Doyen 2018, p. 146), datable au plus tard des années 80-70, et un potin produit à La Tène C2 (180-150 av. J.-C.), ou au plus tard à La Tène D1a (150-120 av. J.-C.). Là non plus, on n'a pas pu reconnaître la présence de sillons directeurs précédant les travaux de réalisation (Thiol 2011, p. 64). Au fil du temps, la chaussée s'est rétrécie vers le milieu sans toutefois recevoir de recharge. Toutes les conditions sont donc réunies pour caractériser une route protohistorique dont l'axe, qui traverse la ville de part en part, a été réutilisé à l'époque romaine.

Précédemment, à l'occasion d'une autre opération, sur la route de Bavay – l'actuelle RD 366 (Reims-La Neuville et Bétheny [Marne]) –, une observation tout à fait comparable avait déjà été faite en 2001 et 2002, en trois temps (Achard-Corompt 2001 ; Sindonino 2001 ; Rollet 2010). Aucun indice chronologique fiable n'avait pu y être recueilli mais, comme la structure de la voie s'est révélée tout à fait comparable aux deux autres observations, cette découverte complète, *a posteriori*, la série des routes vraisemblablement antérieures à la Conquête. Là aussi, la voie, large de 46 m, présente deux chemins creux latéraux et une chaussée centrale surélevée, recouverte, dans un second temps, d'un empierrement dont quelques vestiges ont été retrouvés.

Ces trois fouilles ont mis en évidence l'existence d'un type de voirie encore mal connu jusque-là, qui mettait à profit le substrat crayeux, à la fois stable par tous temps et assez souple pour le confort du roulement, une largeur permettant,

**Tabl. 1** – L'étoile routière protohistorique de Reims. Tableau des références bibliographiques et des indices archéologiques relevés (les numéros correspondent à ceux de la fig. 1).

n°	Destination	Itinéraire	Données archéologiques protohistoriques
1 NNO	BIBRAX (Saint-Thomas [Aisne]) <i>oppidum</i> Manche	Chemin de Thil, Cormicy, Pontavert, Saint- Quentin (Cauly 1911, p. 72)	Deux bornes observées à 2 lieues du centre de Reims (Cauly 1911, p. 72, n. 1)
2 NNO	BIBRAX (Saint-Thomas [Aisne]) <i>oppidum</i> Manche	RN 44 = D 944 (Demitra 1910, p. 8), avenue de Laon, Berry-au-Bac	Site laténien (Doyen 2014, p. 91), pont sur l'Aisne (César, <i>La Guerre des Gaules</i> , II, 5),
3 N	VIEUX REIMS (Condé-sur-Suippe [Aisne]), <i>oppidum</i>	Courcy, Condé, Mons Axe nord-sud avec 13 (Cauly 1911, p. 72)	Largeur de 10 m et plus, et faible largeur de macadam observées (Demitra 1910, p. 11)
4 N	Vervins (Bavay [Nord]) Macquenoise ?	RD 366 Brienne-sur-Aisne ( <i>briva</i> = pont), Évergnicourt (Aisne), Nizy-le-Comte (Aisne)	Fouille (Achard-Corompt 2001 ; Sindonino 2001 ; Valette 2004, p. 130 ; Rollet 2010) Toponymie et monnaies (Doyen 2014, p. 84)
5 NE	NANDIN (Château-Porcien [Ardennes]), <i>oppidum</i> Meuse	Belgique (Bosteaux 1844, p. 695) Asfeld, Hainaut (Cauly 1911, p. 72) Roizy	Interruption du fossé de la grande enceinte (voir <i>infra</i> ) Monnaies, pont à Warcq (Doyen 2014, p. 86)
6 ENE	VONCQ (Ardennes) <i>oppidum</i> ? Arlon (Belgique) Trévires (Trèves, Allemagne)	Trèves (Bosteaux 1844, p. 695) Attigny (Ardennes), Liège (Cauly 1911, p. 72) RN 51 = D 151 (Demitra 1910, 1, p. 8) Aussonce	Cimetière de l'Est (Cauly 1911, p. 72) <i>Id.</i> Les Termes à 2 lieues (Valette 1970, p. 20) Fouille (Jemin 2012) Monnaies, site laténien (Doyen 2014, p. 87)
7 ENE		Chemin des Courtes-Martin, Cernay-lès-Reims (Marne) (Demitra 1910, 1, p. 11)	Monnaies gauloises (Demitra 1910, p. 11)
8 E	CHESTRES (Vouziers [Ardennes]) <i>oppidum</i>	Cernay (Cauly 1911, p. 72)	
9 ESE	Trévires	Nauroy, Grandpré, Trèves (Cauly 1911, p. 72)	
10 ESE	Trévires	Beine « par le bas » et « par le haut » (Bosteaux 1844, p. 695 ; Demitra, 1910, 1, p. 11)	Largeur de 10 m et plus observée (Demitra 1910, p. 11)
11 SE	VIEUX CHÂLONS (La Cheppe [Marne]) <i>oppidum</i> direct et Metz/ <i>Divodurum</i>	RN 44 (Demitra 1910, 1, p. 8) La Pompelle, Metz (Cauly 1911, p. 72) bifurcation vers Saint-Hilaire-le-Grand	Lieu-dit les Grosses Bornes à 2 lieues du centre (Valette 1970, p. 150) Chemin creux à Prunay (Laurelut 2000) Site laténien (Doyen 2014, p. 89)
12 SE	VIEUX CHÂLONS (La Cheppe [Marne]) <i>oppidum</i> par la Vesle	Chemin de Bar-le-Duc (Meuse) (Cauly 1911, p. 72), Chemin de Saint-Léonard, Somme, Vesle	Largeur de 10 m et faible largeur de macadam observées (Demitra 1910, p. 11) Site laténien (Doyen 2014, p. 90)
13 S	Autun (Saône-et-Loire)	Cormontreuil, Condé-sur-Marne, axe nord-sud avec 3 (Cauly 1911, p. 72)	
14 S	Bibe (Morains ? [Marne]), Troyes (Aube), Sens (Yonne)	Montagne de Reims	Voie romaine (Valette 2004, p. 134)
15 OSO	Pays des Suessions	Les Mesneux Vallée de la Marne, Dormans	Fouille (Thiol 2011) Site laténien (Doyen 2014, p. 90)
16 OSO	POMMIERS (Soissons [Aisne])	Vallée de la Vesle par Fismes (Marne) (Demitra 1910, p. 53 ; Cauly 1911, p. 70)	Voie romaine (Valette 2004, p. 132)

à l'approche de la ville tout du moins, la circulation et le croisement de nombreux véhicules. Dans deux des cas connus à l'époque romaine, une chaussée rétrécie rehausse la partie centrale. Ces voies sont à l'évidence anciennes, sans doute pérennes dans leur usage et valident les observations d'E. Cauly, qui signale le « chemin gaulois » longeant la route romaine de Trèves, à l'intérieur du cimetière de l'Est (Cauly 1911, p. 72), et de H. Demitra, précisant que la largeur de ces chemins, qu'il a observée à plusieurs reprises était d'au moins 10 m (Demitra 1910, I, p. 11). Si l'on récapitule l'ensemble des routes signalées et les indices archéologiques qui s'y rapportent, on obtient un tableau sur lequel la quasi-totalité des routes importantes, connues pour l'Antiquité romaine, ont livré des indices archéologiques attribuables à la Protohistoire.

À l'échelle régionale, cet éventail routier dessert principalement les *oppida* rèmes qui entourent Reims à une distance de 20 à 50 km : *Bibrax* (Saint-Thomas, Aisne) à 34 km au nord-ouest ; le Vieux Reims (Guignicourt) à 17 km au nord ; Nandin (Château-Porcien) à 40 km au nord-nord-est ; Chestres (Vouziers) à 50 km à l'est-nord-est ; le Vieux Châlons (La Cheppe [Marne]) à 40 km au sud-est ; peut-être également Voncq à 50 km au nord-nord-est (Doyen 2018, p. 87). Tous sont occupés à La Tène D1 au plus tard (Pion *et al.* 1994 ; *Oppida* 2000 ; Pion 2004 ; Bocquillon 2019) et constituent un ensemble cohérent mettant Reims au centre du dispositif.

En surimpression sur ce schéma de proximité, les itinéraires de grande distance placent Reims au carrefour de deux axes transrégionaux dont l'existence est avérée au temps





Fig. 2 – Les Mesneux (Marne) : vue des ornières de la voie n° 15 où a été retrouvé le potin à la tête au bandeau de La Tène C2 (cliché : S. Thiol, Inrap ; Thiol 2011, p. 47, fig. 16).

de l'Indépendance (Doyen 2014, p. 82-91 ; 2018, p. 76-79). Le premier est celui que César a emprunté lorsqu'il est arrivé en pays rème de manière imprévue et rapide (César, *La Guerre des Gaules*, II, 2-3). Il a suivi la route sud-nord venant de Langres (Haute-Marne) et contrôlée par les Rèmes depuis le débouché de la Marne dans le Perthois, à Saint-Dizier (Haute-Marne), jusqu'au-delà de Laon (Aisne). C'est ce même axe qu'il poursuit vers le nord pour y livrer la bataille de l'Aisne. Et c'est tout naturellement aussi que cette branche de la voie de l'Océan, structurée ensuite par Agrippa, reprend l'itinéraire existant venant de la Méditerranée par Langres, soit en passant par Lyon (Rhône), soit par le col du Grand-Saint-Bernard (Suisse), pour atteindre les rivages de la Manche, dans le Pas-de-Calais (Frézouls 1988, p. 275-276).

Coupant le précédent perpendiculairement, l'autre grand axe venant de l'est mosellan des Trévires pour rejoindre le pays suession et le Bassin parisien est tout aussi ancien. Nous le savons désormais grâce à la fouille des Mesneux. Le carrefour se présente ainsi comme une position clé dont l'importance permet de mieux saisir la stratégie de César lorsqu'il a choisi les Rèmes comme partenaires privilégiés pour conforter sa maîtrise sur le nord de la Gaule.

Par la suite, l'organisation de ce carrefour, mêlant itinéraires de proximité et routes de grande distance, sera reprise par le système routier romain qui n'y apporta que peu de correctifs avec la consolidation ou la réfection de quelques voies, comme l'a déjà suggéré Jean-Jacques Valette (1970 ; 2004).

Enfin, à l'échelle du site proprement dit, la configuration du carrefour est à l'origine de la structure de l'agglomération dès sa constitution en fixant les axes directeurs, pérennisés par la suite.

Le grand axe est-nord-est et ouest-sud-ouest se révèle déterminant car il signale, avec le passage de la rivière, un point de croisement sur le grand axe nord-sud. Il paraît bien avoir servi de base au schéma directeur de l'agglomération gauloise puis gallo-romaine en devenant la voie décumane principale.

Il constitue l'origine géométrique du premier système ortho-normé, vraisemblablement mis en place dès l'édification de l'enceinte de l'*oppidum* (Stocker 2011) et repris pour l'essentiel par le carroyage augustéen.

Toutefois, plusieurs opérations préventives, menées surtout dans la partie septentrionale de la ville, ont mis au jour, entre les deux enceintes, des orientations radioconcentriques. Les « orientations fossiles », observées boulevard Joffre (15)<sup>1</sup> (Chossenot *et al.* 2010, p. 64 et p. 405), en périphérie de l'espace fortifié gaulois, révélaient une organisation urbaine apparemment influencée par la proximité du rempart dans un espace non encore carroyé. Ce phénomène semble trouver une confirmation à l'occasion de fouilles toutes récentes, menées en 2018-2019, à l'est du *cardo maximus*, sur les anciens terrains du Sernam (27b) (Jouhet dir. à paraître), toujours à moins de 500 m du fossé. Plus loin, la distance aurait dû permettre au bâti de s'affranchir progressivement d'un alignement aussi contraignant. Or d'autres orientations comparables ont été relevées bien à l'écart du rempart et semblent, cette fois, influencées par les axes gaulois dessinés par E. Cauly. Ces derniers pouvaient donc pénétrer dans l'espace urbain jusqu'à proximité du rempart gaulois. De telles orientations de structures ont été relevées tant à l'est qu'à l'ouest du *cardo* et trahissent une organisation en éventail déterminée par les voies se dirigeant vers le centre.

Suivant ce schéma, on observe des orientations qui, à l'ouest du *cardo* s'en écartent de 10 à 15° vers l'ouest, alors que, de l'autre côté du même axe, elles s'en écartent d'autant, mais vers l'est. L'exemple le plus anciennement remarqué, en 1998, est celui du sanctuaire de la rue Belin (22), dont les bâtiments du I<sup>er</sup> s. (Chossenot *et al.* 2010, p. 218) respectent toujours l'orientation du « chemin de Courcy » (l'actuelle rue Roger-Salingro) qui se

1. Les numéros en gras italique qui suivent les noms des sites font référence à la figure 3 de Cavé *et al.*, p. 7 sqq., dans ce volume. Ils sont destinés à faciliter le repérage des sites sur la carte de Reims antique.

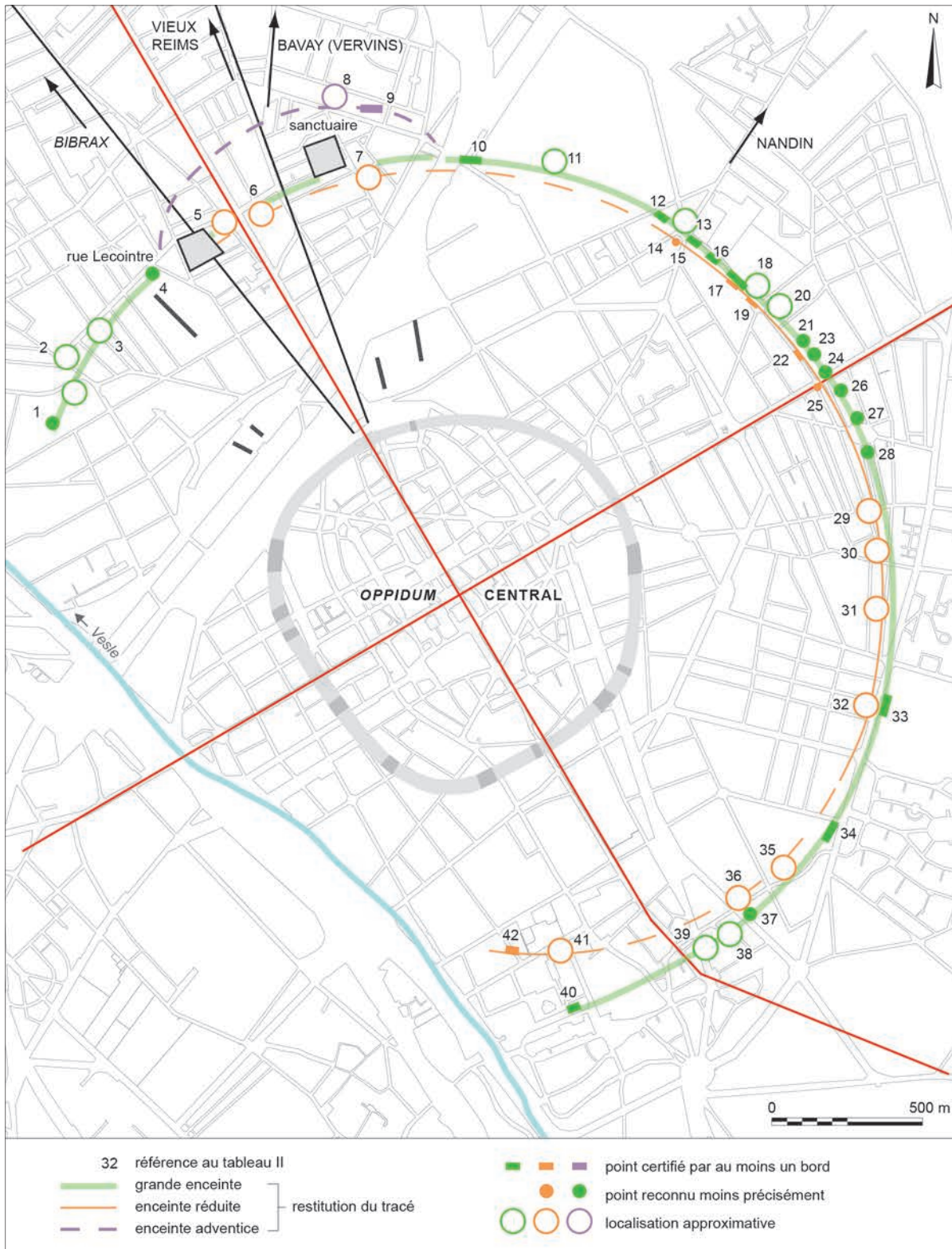


Fig. 3 – Le site de Reims avec la restitution des fossés d'enceinte et l'indication des points d'observation répertoriés dans le tableau II (DAO : R. Neiss, sur fond Inrap).

dirige vers l'oppidum du Vieux Reims suivant une orientation de 10° est par rapport au *cardo*. Et symétriquement, à l'ouest du même *cardo*, rue Marie-Clémence-Fouriaux (20) (Stocker 2019, p. 156), un fossé et des lignes de poteaux se singularisent par le décalage de leur orientation vers l'ouest, correspondant sensiblement à celle de la route ancienne qui se dirige vers *Bibrax*.

Des orientations différentes ont cependant été observées rue Lecointre (21) (Péchart, Arnaud 2014, p. 49 et p. 63) ; dans ce cas, elles tendent à confirmer une large occupation antérieure jusqu'en limite de l'espace enclos par la grande enceinte, avant que le carroyage augustéen ne le recouvre. Toutefois, comme les orientations fossiles ne sont pas datées par définition, il reste



**Tabl. II** – Reims, observations attribuées à « la grande enceinte ». Liste, références et distances en mètres depuis le centre. **1 450** : distance mesurée sur au moins un des bords (intérieur ou extérieur) ; **1 450** : distance approchée (axe) ; **1 450** : distance approximative (axe) (les numéros correspondent à ceux de la fig. 3).

N°	Adresse	Référence	Distances		
			Intérieur	Axe	Extérieur
1	Rue Ernest-Renan et école de la rue du Mont-d'Arène	Kalas s. d.	1 440		
1	Rue du Mont-d'Arène	Balmelle, Rollet 1997b, p. 7	<b>1 450</b>	1 460	
1	Excavation « dans le prolongement des baraquements militaires à l'angle des rues de Courcelles et du Mont-d'Arène »	Demitra 1910, p. 49			
2	Angle des rues Géruzez et de Champigny	Kalas 1911, p. 172	1 480		
3	Traverse les rues Gilbert (donc au sud de la rue Géruzez) et rue de Merfy (rue Pierre-Brossolette)	Demitra 1910, p. 50			
4	Vallon de Reims Perdu, étroit et allongé <i>Id.</i> Reims Perdu	Tarbé 1844, p. 136 ; Ostench 1880 ; Héteau 1844 Demitra 1910, p. 50	<b>1 450</b>		
5	Aux abords de l'avenue de Laon par la rue Géruzez (rue Jules-Guichard), interruption aux voies romaines avenue de Laon et rue de Neufchâtel	Demitra 1910, p. 50			
6	Faubourg de Laon, dans la banlieue immédiate, tombes creusées dans du remblai en 1854	Menu 1907, p. 895	1 450		
7	Rue Saint-Benoit	GEACA s. d.	1 440		
8	Rue Danton (boulevard Robespierre) Manufacture de soieries et Maison d'arrêt	Menu 1907, p. 894			
8	Rue Danton (boulevard Robespierre) de la rue de Neufchâtel à la rue Belin, côté gauche (à l'est), prison	Demitra 1910, p. 50-51			
9	Rue Danton (boulevard Robespierre) Boulevard Robespierre, Gendarmerie	Demitra 1910, p. 51 Arduin 1977			<b>1 630</b>
10	Rue Philippe, pont Huet	Demitra 1912, p. 35-37	<b>1 420</b>	<b>1 440</b>	<b>1 460</b>
10	Rue Philippe	Rollet 2002	<b>1 420</b>	1 440	1 460
10	Culée du pont Huet	Menu 1907, p. 894	1 420		
11	Lieu-dit La Fosse Jean Fat	Demitra 1910, p. 51			
12	Rue Gosset, 90-92	Neiss 1976, p. 51-53	<b>1 410</b>	<b>1 420</b>	<b>1 430</b>
13	Angle de la rue Sébastopol, interruption au passage de la rue de Bétheny Rue G.-H.-Mumm (rue de Verdun), angle rue Léon Faucher	Demitra 1910, p. 51 Demitra 1909, p. 23	1 440		
14	Angle rue de Verdun et de Bétheny, crèche où il est divisé par la route	Menu 1907, p. 894	1 370		
15	Rue de Sébastopol, 85	Arduin 1979	<b>1 410</b>		
16	Rue de Sébastopol, 75	Sauget 1976 ; Chossenot <i>et al.</i> 2010, p. 245			1 420
17	Rue de Sébastopol, 43	Thomann, Péchart 2013	<b>1 400</b>	<b>1 410</b>	<b>1 423</b>
17	Rue de Sébastopol, 43	Thomann, Péchart 2013		<b>1 363</b>	<b>1 365</b>
18	Rue de Sébastopol, 50, Maison de Convalescence (CHU) en 1895-1896	Menu 1907, p. 895	1 410		
19	Place Marguerite-Rousselet	Chossenot <i>et al.</i> 2010, p. 246	1 370		
20	Hôpital militaire (groupe scolaire), dans les fondations, en 1895-1896	Menu 1907, p. 895	1 410		
21	Rue de Sébastopol, 32-34	Bouquin 2017, p. 24-25			
22	Rue de Sébastopol, 23bis	Balmelle 1999 ; Chossenot <i>et al.</i> 2010, p. 247-248	<b>1 380</b>		
23	Rue de Sébastopol, 24	Demitra 1910, p. 51	1 430		
24	Faubourg Cérés (avenue Jean-Jaurès), 181	Demitra 1910, p. 51	1 440		
25	Avenue Jean-Jaurès, angle rue Croix-Saint-Marc	Petitjean 1960 ; Chossenot <i>et al.</i> 2010, p. 273-275	1 380		
26	Église Saint Jean-Baptiste, sous-sols	Menu 1907, p. 894	1 440		
27	Rue Pierre-Varin, angle rue des Gobelins	Demitra 1910, p. 51	1 440		
28	Place Nicolas-Bergier	Cavé (dir.) 2017a, p. 44-52	<b>1 450</b>		
29	Axe de la rue Saint-Bruno	Menu 1907, p. 894			
30	Rue Baron, côté gauche	Demitra 1910, p. 51			

31	Milieu d'une rue nouvelle (rue Baron suite)	Demitra 1910, p. 51			
32	Parallèlement au boulevard Pommery	Demitra 1910, p. 51 et plan p. 39	1 430		
32	Suit le chemin de la Procession (boulevard Pommery) devant les casernes	Menu 1907, p. 894	1 430		
33	Boulevard Pommery, caserne Jeanne-d'Arc	Balmelle, Rollet 1997a, p. 9-10			1 480
34	Rue de Sillery, angle boulevard Pommery	Demitra 1910, p. 51 (coupe)	1 430	1 450	1 470
35	Terre des Coutures	Menu 1907, p. 894 ; Demitra 1910, p. 51			
35	Les Glacis, derrière Saint-Nicaise	Demitra, 1910, p. 51 (coupe)			
36	Boulevard Henry-Vasnier, 51	Ardhuin 1998			
37	Boulevard Henry-Vasnier, 81	Kalas s. d.	1 450		
38	Rue Goïot, asile de nuit	Kalas s. d.	1 450		
39	Boulevard Victor-Hugo, sous la butte Saint-Nicaise	Menu 1907, p. 894			
40	« Place Saint-Remi », nouvelle école	Kalas s. d.	1 420		
40	Rue Simon, école	Demitra 1910, p. 51	1 420		
40	Rue Simon, 22	Neiss 1976, p. 49-51	1 410	1 430	
41	Maison de retraite, en partie sous le cimetière ouvert à la Révolution et supprimé en 1832 (esplanade des Capucins)	Caillet 1825 ; Menu 1907, p. 893	1 230		
42	Rue des Capucins, 202	Chossenot <i>et al.</i> 2010, p. 379	1 220		

difficile de distinguer les occupations postérieures à l'édification de l'*oppidum* de celles qui pourraient lui être antérieures.

Il ressort de cet examen général de la situation du site de Reims dans la géographie antique que la combinaison des différents facteurs de l'organisation spatiale forme un ensemble homogène qui, depuis ses origines, se décline à toutes les échelles, depuis la plus large jusqu'à la structuration interne de l'agglomération. Il reste à préciser la date d'élaboration de cet ensemble routier qui se révèle toutefois suffisamment ancien pour remettre en cause le schéma des grandes communications dans l'est de la Gaule, proposé par Sabine Hornung pour le LT D1b, où Reims se trouve écarté de tous les grands axes (Hornung 2016, p. 439 et fig. 294, fig. 375).

## UN CADRE PÉRENNE CLOS À DOUBLE TOUR

Dans sa description de l'*oppidum* de Reims, E. Cauly délimite, avec le grand retranchement, le contour originel du site dont l'étendue de 600 ha se déploie au centre de la cuvette naturelle drainée, à l'ouest, par la Vesle. Il associe cette enceinte à celle de l'*oppidum* et imagine un important ensemble fortifié auquel il associe les nombreux « chemins gaulois » décrits dans son chapitre précédent. Il remet en cause les conclusions de H. Demitra qui, l'année précédente, distinguait clairement l'*oppidum* gaulois de la grande enceinte « romaine ». De part et d'autre, les arguments reposent sur l'interruption du fossé au passage des routes, gauloises pour le premier, romaines pour le second (Demitra 1910, p. 50 ; Cauly 1911, p. 70, n. 1 et p. 74).

Cette controverse résume la problématique des origines du site de Reims, qu'il faut reformuler à l'aune de l'état actuel de nos connaissances (fig. 3 ; tabl. II). Ce n'est qu'à partir des années 1970 et des premières interventions de sauvetage qu'a été amorcé le renouvellement des connaissances sur la grande enceinte, sans pour autant résoudre la question de sa datation. Ce n'est que son adéquation à l'extension du carroyage

augustéen et à la disposition des nécropoles du Haut-Empire qui a fondé l'argument de la contemporanéité de ces trois ensembles (Neiss 1999 ; Berthelot 2004, p. 58-59 ; Berthelot *et al.* 2013, p. 52). Une observation, faite boulevard Henry-Vasnier, semblait même en repousser la fin de réalisation vers l'époque tibérienne (Chevalier 2005, p. 59-61), avec toutefois des données peu précises et la présomption non avérée de la proximité du fossé.

Plus récemment, la question a été relancée par une opération préventive réalisée sur toute la largeur du fossé, rue de Sébastopol (36), dans la partie nord-est de la ville (fig. 3, n° 17). D'après les conclusions du rapport, le fossé serait remblayé avant les années 25 av. J.-C. à 1 apr. J.-C. et ne pourrait donc être augustéen (Thomann, Péchart 2013, p. 206). Son creusement daterait vraisemblablement du début du siècle. Les preuves, indirectes, reposent sur la découverte, à l'emplacement restitué de la levée de terre, d'une incinération de la fin du 1<sup>er</sup> s. qui ne semble donc pouvoir être déposée qu'après le rebouchage du fossé avec les matériaux de la levée. De nombreux fragments de céramique de la même époque sont également mêlés au remplissage des fosses à inhumation, plus tardives, qui occupent le site par la suite. Ces indications chronologiques, qui remettent en cause les hypothèses admises jusque-là, confortent la thèse d'E. Cauly qui voit la grande enceinte contemporaine de l'*oppidum* daté de la première moitié du 1<sup>er</sup> s. av. J.-C. (Neiss *et al.* 2015, p. 166-168).

Mais la même fouille a révélé, en retrait d'environ 35 m, la présence d'un deuxième fossé qui se poursuit vers le nord, sur le diagnostic contigu de la rue Charlier (Stocker 2007, p. 14). Creusé peu après l'aplanissement du rempart gaulois et moins large que lui, il serait augustéen (fig. 4). Il a été interprété par les fouilleurs comme une limite d'aire funéraire (Thomann, Péchart 2013, p. 117-132). Or ce fossé rappelle étonnamment l'affirmation un peu oubliée de Henri Menu selon laquelle il existerait deux fossés parallèles, dont le plus étroit, en retrait d'une trentaine de mètres de la grande enceinte, formerait un « fossé abri » (1907, p. 892-897). Il est donc opportun de chercher d'autres traces possibles de cette deuxième enceinte.





Fig. 4 – Reims, 78-90 rue Charlier : vue en coupe du petit fossé intérieur (Stocker 2007, p. 35, fig. 13).

Si l'on reprend la question depuis le début, on constate que la restitution initiale d'un tracé polygonal reposait sur le postulat que tous les points d'observation concernaient un seul et même fossé. Comme, par ailleurs, le nombre des points connus était assez restreint, seules des lignes droites – voire même légèrement concaves – pouvaient les intégrer tous dans un tracé unique, en particulier dans la partie nord-nord-est (entre les points n<sup>os</sup> 8 et 13). Désormais, un total de 42 points reconnus forme un corpus de données bien plus important que celui qui a fondé les premières hypothèses de restitution<sup>2</sup> (fig. 3). Le nouvel examen de ces repères permet, sans grande difficulté, de suivre le passage de ce deuxième fossé présumé en d'autres points de la partie orientale du tracé général : en premier lieu, au voisinage du carrefour des rues de Bétheny et de Sébastopol, le fossé repéré en n<sup>o</sup> 14 peut difficilement s'aligner avec celui des points n<sup>os</sup> 12 et 15 ; les observations en n<sup>o</sup> 19 et en n<sup>o</sup> 25 peuvent se rattacher à ce même deuxième fossé en raison de leur position et de la faible taille du creusement ; deux autres points semblent confirmer l'existence de deux fossés parallèles : entre les points n<sup>o</sup> 22 – où un bord d'escarpe a été observé – et n<sup>o</sup> 21, l'écart de plus de 50 m ne permet pas de les rattacher au même creusement ; rue Baron, les indications anciennes et peu précises (n<sup>os</sup> 29 à 32) désignent un secteur qui s'écartere de la trajectoire que nous pouvons restituer entre les points n<sup>os</sup> 28 et 33 ; plus vers le sud encore, le passage du fossé est signalé à l'ouest du boulevard Pommery « en face des casernes » (n<sup>o</sup> 32), alors que des sondages ont repéré un autre fossé dans le terrain de ces mêmes casernes, à l'est du boulevard (n<sup>o</sup> 33). Plus hypothétiquement, on pourrait prolonger le tracé au sud, vers deux autres points (n<sup>os</sup> 41 et 42) qui n'avaient encore jamais été retenus car leur position dévie le parcours vers la rue des Capucins en s'approchant du centre. Le point n<sup>o</sup> 36, déjà cité boulevard Henry-Vasnier, plus proche de cette possible suite du « fossé abri » que du fossé principal, pourrait s'inscrire dans la même trajectoire. La prudence s'impose toutefois car d'autres passages de fossé, signalés ailleurs, ne sont pas encore expliqués comme par exemple place Saint-Maurice (Demitra 1910, p. 44-46).

2. Mes remerciements vont à Jean-Jacques Valette, Agnès Balmelle et Magalie Cavé, dont l'aide précieuse a permis de répertorier toutes ces données.

Du côté opposé, au nord, trois points pourraient également signaler la suite du fossé. En n<sup>o</sup> 5, H. Demitra semble désigner la rue Jules-Guichard à l'approche de l'avenue de Laon ; en n<sup>o</sup> 6, H. Menu évoque « un remblai » attribué au fossé, dans le proche faubourg de Laon où les constructions ne dépassaient guère cette zone au milieu du XIX<sup>e</sup> s. (Héteau 1844). L'observation inédite de la rue Saint-Benoît (n<sup>o</sup> 7) semble bien s'aligner sur la courbe. Mais le caractère très vague de ces observations impose, là aussi, la plus grande réserve d'autant plus que la fouille de l'îlot de la rue Lecointre (2I) (Péchart, Arnaud 2014) n'a relevé aucun passage de fossé vers l'ouest avant le point n<sup>o</sup> 4.

En ce qui concerne le retranchement principal, nous pouvons dessiner son parcours à l'aide de l'ensemble des points restants, à l'exception des n<sup>os</sup> 8 et 9. Leur report sur la carte, le plus précisément possible, met en évidence leur écartement constant par rapport au centre de la ville, pris au croisement des deux axes principaux. Ils s'inscrivent dans un cercle régulier, comme l'avait déjà remarqué Philippe Rollet (dir. 2006a, p. 252-253), et sont compris dans une bande circulaire d'environ 70 m de large, de 1 410 m à 1 480 m du centre, incluant toutes les mesures prises tant du côté de l'escarpe qu'à son opposé. L'écart maximum de 45 m, si l'on déduit la largeur du fossé d'environ 25 m, donne une variation de l'ordre de 3 %. Les distances les plus courtes sont visibles au nord-nord-est, où l'alignement des points forme une courbe légèrement plus aplatie. Force est désormais de constater que le contour du fossé est bien circulaire, à l'image du fossé de l'*oppidum* qui, pour un périmètre bien plus réduit, présente des irrégularités plus importantes.

La continuité de ce tracé circulaire se confirme jusqu'à son extrémité nord-ouest, mais, entre les n<sup>os</sup> 4 et 10, l'interruption constatée dans l'îlot de la rue Lecointre, juste à l'est du point n<sup>o</sup> 4, oblige à modifier sa trajectoire. Les points n<sup>os</sup> 5, 6 et 7 étant plutôt rattachés au « fossé abri », on peut intégrer les points n<sup>os</sup> 8 et 9 au fossé principal en restituant une excroissance partant à l'ouest du point n<sup>o</sup> 10 et rejoignant le point n<sup>o</sup> 4 en contournant l'îlot de la rue Lecointre par le nord. Cette hypothèse s'appuie sur la remarque que les 40 m d'ouverture mesurés rue Philippe (n<sup>o</sup> 10) montrent à l'évidence que la coupe de Demitra y croise le tracé du fossé en biseau, avec pour effet d'en étirer artificiellement la largeur, et suggèrent une orientation ouest respectant le tracé circulaire sur une certaine distance encore avant de dévier, peut-être, vers les points n<sup>os</sup> 8 et 9. À cet endroit, H. Menu et H. Demitra ont restitué un alignement longeant le boulevard Robespierre alors que l'observation faite plus récemment au point n<sup>o</sup> 9 (Ardhuin 1977) indique un tracé qui, au lieu de suivre le boulevard, le recoupe en frôlant peut-être la prison avant de se diriger vers l'ouest, comme pour entourer le sanctuaire de la rue Belin et rejoindre le cercle vers le point n<sup>o</sup> 4 en suivant un arrondi évitant l'îlot de la rue Lecointre. Mais, faute de données archéologiques et chronologiques suffisantes, l'incertitude plane encore sur ce secteur septentrional de la grande enceinte.

Pour revenir à la distinction entre l'enceinte principale et le « fossé abri », les rares cas où les profils ont pu être relevés distinguent deux groupes au gabarit bien différencié. Le « fossé abri » mesure 4 m de large pour 2 m de profondeur selon H. Menu, alors que le plus grand atteindrait 12 m de largeur et 8 à 10 m de profondeur (Menu 1907, p. 892-897). Le fossé

en retrait, vu au point n° 17, est conforme au profil réduit avec 3,80 sur 1,80 m ; il en est de même pour l'observation aux points nos 22 et 25 avec toutefois des mesures moins précises. À l'extrémité sud, rue des Capucins (n° 42), les valeurs de 5 m de profondeur et de 15 m d'ouverture peuvent s'expliquer par la proximité de la Vesle, pour la profondeur, et par l'angle oblique que semble suivre, là encore, la coupe avec le fossé. Pour le fossé principal, on constate des irrégularités parfois très importantes. Sa profondeur varie en effet, selon les auteurs, de 4,50 à 11 m, alors que les seules mesures relevées précisément se tiennent dans des valeurs allant de 8 à 10 m, rue Gosset (n° 12) et rue de Sillery (n° 34). Pour les largeurs, seules les observations de la rue Gosset (n° 12) et de la rue de Sébastopol (n° 17) permettent une mesure juste, à 23 m ; la largeur de 12 m indiquée par H. Menu reste inexplicite.

Ainsi, de la même manière qu'il est possible de repérer deux tracés grossièrement parallèles mais bien distincts, on peut également constater facilement la différence morphologique entre les deux creusements, dont l'un présente l'aspect d'une fortification alors que l'autre ressemble davantage à une limite foncière (fig. 5).

En ce qui concerne la chronologie, déduite essentiellement de la fouille de la rue de Sébastopol (37), le fossé du rempart, antérieur à la Conquête, aurait été réalisé à peu près en même temps que celui de l'*oppidum* proprement dit. De ce fait, l'interruption du creusement, constatée et admise par tous aux points nos 12 et 13, confirmerait l'ancienneté protohistorique de la voie de Nandin, la future voie romaine de Cologne (n° 5).

Le fossé, creusé en retrait, réalisé à l'époque augustéenne pour marquer la limite du domaine urbain, expliquerait la proximité des aires funéraires à son contact. Cette interprétation permet d'expliquer la présence des incinérations du début du I<sup>er</sup> s. rue de Sébastopol (n° 17) comme au boulevard Henry-Vasnier (n° 36) (Bontrond 2019), à l'intérieur de l'espace enclos auparavant par la grande enceinte, et donc de confirmer le rebouchage du fossé avant leur dépôt.

Cette nouvelle représentation du contour antique de Reims propose la succession de deux limites, bien que le fossé le plus récent ne soit pas assurément attesté sur tout son pourtour. La première appartiendrait à un imposant ensemble formé par le noyau central fortifié, entouré d'une immense enceinte, englobant probablement l'*oppidum* et le sanctuaire supposé. La deuxième, d'époque augustéenne, matérialisant une limite réglementaire, constituerait le dernier avatar du balisage d'un périmètre dont les origines paraissent lointaines.

La répétition de jalonnements de nature différente, déjà reconnue au Titelberg (Luxembourg) et à Manching (Allemagne), peut être supposée également à Reims où, avant les deux formes fossoyées reconnues, une autre sorte de tracé a pu borner l'espace circonscrit par les nécropoles gauloises qui entourent le site suivant un contour comparable. Les cinq nécropoles se présentent comme les plus anciens marqueurs de l'espace dont la délimitation pourrait remonter à La Tène ancienne. En effet, les cimetières Sud, aux Cendres Graveleuses, avec des bijoux en bronze et des armes (Demitra 1910, p. 10), et au Champ (*ibid.* et informations orales de Jean-Jacques Charpy sur des objets inédits de la collection des frères Bosteaux, conservés au musée des Antiquités nationales) datent au plus tard du III<sup>e</sup> s., comme le confirment les découvertes récentes de nécropoles allant de

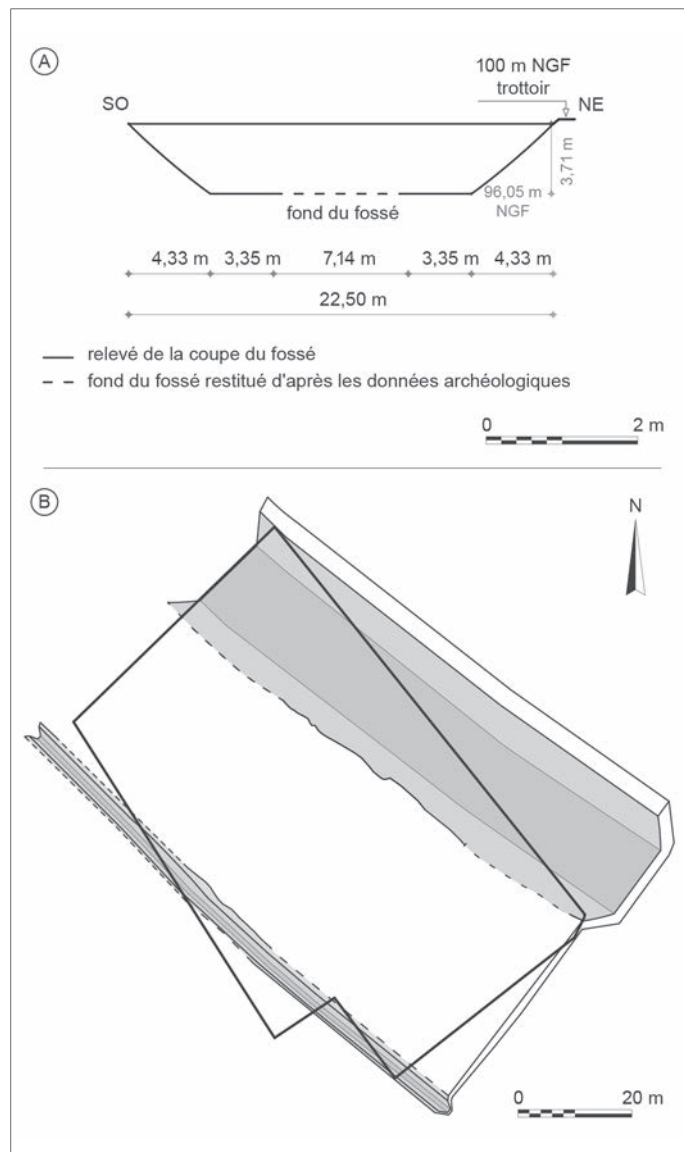


Fig. 5 – Restitution axonométrique du gabarit des deux fossés parallèles du site n° 17. A, coupe ; B, plan (DAO : M. Poirier, S. Péchart, d'après Thomann, Péchart 2013, p. 125, fig. 32-33).

La Tène A à La Tène B2 sur le site de la Croix Blandin (Seguin *et al.* 2010, p. 462-463). La nécropole Nord peut également être datée entre le V<sup>e</sup> et le III<sup>e</sup> s. av. J.-C. (Charpy, Leman-Deliverie 2005, p. 131). Les deux autres sont qualifiées de « gauloises » par H. Demitra, sans plus de précision.

Les futures recherches pourront peut-être mettre en évidence la matérialité d'une limite sur le terrain mais, de toute manière, la configuration générale du dispositif plaide en faveur d'une continuité topographique, depuis l'implantation des nécropoles jusqu'à la dernière enceinte qui a contenu l'expansion urbaine de l'époque romaine et délimité les aires funéraires jusqu'au courant du III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.

Nous serions en présence d'une limite fortement symbolique et sacrée au sens décrit par Stephan Fichtl, comme l'équivalent d'un *pomerium* (Fichtl 2004a, p. 303 ; 2005). Qu'elle ait évolué vers un marquage plus ostentatoire, à la fin de l'Indépendance, n'est que la consécration d'une vocation originelle immuable, reprise de près par la nouvelle organisation augustéenne.

## AUX ORIGINES, UNE DESTINÉE

Pour tenter de saisir les prémices de l'agglomération, il faut formuler des hypothèses toujours un peu risquées, mais dont la vertu est de questionner les faits archéologiques et d'en orienter la critique tout en stimulant la problématique encadrant les recherches ultérieures.

L'interprétation des observations archéologiques requiert une grande prudence, surtout en milieu urbain. À Reims, les vestiges les plus profonds se trouvent en effet à 7 m et restent difficiles d'accès pour des raisons techniques faciles à comprendre, mais également pour des raisons réglementaires au nom desquelles les prescriptions de fouille font souvent l'impasse sur ces couches au prétexte discutable qu'elles seraient hors d'atteinte des travaux projetés. De ce fait, la rareté des découvertes ne traduit pas forcément une pénurie de structures archéologiques.

La plus ancienne occupation du site à l'époque protohistorique n'est représentée que par des découvertes sporadiques se rapportant aux périodes anciennes de La Tène ou du Hallstatt final. À cet état encore bien mal documenté succèdent des nécropoles qui semblent structurer le paysage à partir du III<sup>e</sup> s. av. J.-C. au plus tard. Ces aires funéraires ne peuvent encore être associées à un habitat constitué aussi ancien. Elles semblent précéder de peu le développement plus important d'une agglomération occupant, à partir de La Tène C2, le centre de l'immense espace de plus de 500 ha autour duquel elles forment une vaste ceinture. Cette agglomération est loin d'être modeste car un rapide calcul fait sur les 25 opérations menées en centre-ville, entre les années 1970 et 2000, dont la moitié n'a pu accéder aux niveaux profonds, montre que, pour la moitié restante, soit 12 sites, seuls deux, de fait assez excentrés, se sont révélés vierges de toute occupation tangible. Ajoutons à cela que les surfaces observées sont toujours inférieures à l'emprise des chantiers et que même les niveaux les plus profonds sont souvent perturbés par des aménagements postérieurs. En prenant en compte tous ces paramètres, la probabilité statistique d'une densité régulière dans toute la zone délimitée ensuite par le rempart de l'*oppidum* paraît réelle et plus importante qu'on ne l'avait estimée jusque-là. On peut ainsi voir s'étendre cet habitat au-delà des 90 ha de la future surface remparée. Avec le site de Variscourt/Condé-sur-Suippe (Aisne), Reims se présenterait bien, et dès La Tène C, comme la plus grande agglomération non seulement du pays des Rèmes, mais aussi des cités alentour.

Son apparition est contemporaine, voire même antérieure à bien d'autres *oppida* (Fichtl 2000, p. 32) tout en présentant plusieurs particularités : celle d'un ensemble étendu, vraisemblablement inscrit dans une vaste enceinte, à l'image de celle de l'*oppidum* de Manching qui lui est à peu près contemporain. En revanche, elle s'en distingue, comme de la plupart des autres *oppida*, par l'absence d'activités artisanales significatives. C'est peut-être le hasard des fouilles qui n'a pas encore permis de saisir de tels vestiges, mais les activités menées ici pourraient davantage être consacrées à la manipulation, à l'entreposage et à l'échange de denrées périssables qui laissent peu de traces. Cette hypothèse est suggérée par la mise en évidence de différents phénomènes perçus dans l'évolution du monde rural entre le début du I<sup>er</sup> s. et le milieu du I<sup>er</sup> s. av. J.-C. Avec la monétarisation de l'économie et la diminution du mode de stockage en silos, s'ajoutant à la réduction de la densité de l'habitat rural (Doyen 2018, p. 62-69 et p. 165),

une concentration des activités d'échange de produits agricoles a pu se développer dans le site central, au détriment des petites unités de production réparties dans la périphérie, comme cela fut déjà proposé (Neiss, Rollet 2008, p. 45). Cette fonction de marché régional, liée à la production céréalière si bien illustrée plus tard sur la porte de Mars, par la moissonneuse, paraît vraisemblable dans le centre de gravité du territoire de la cité naissante.

Une autre proposition, qui n'est pas contradictoire avec l'approche économique, prendrait en compte l'hypothèse de l'existence d'un sanctuaire dès cette époque ancienne, à l'emplacement du temple gallo-romain de la rue Belin (22), sur la hauteur des Trois-Piliers. Pour cela, il convient de résumer et de compléter les indices convergents en faveur de cette hypothèse. L'existence d'une enceinte propre au site, ainsi que l'orientation particulière des structures, encore à l'époque romaine, plaident en faveur d'une fondation ancienne du site du sanctuaire. On observe aussi l'aboutissement de la voie dite de Bavay (n° 4), qui tangente le site pour aller se greffer, à sa hauteur, sur le *cardo maximus*, sans viser le centre-ville comme la plupart des autres voies. À Jublains (Mayenne), pour citer un exemple, on observe le même phénomène d'adaptation de la trame urbaine à un monument préexistant (Van Andringa 2008a, p. 129). La découverte de plus de 400 monnaies gauloises, essentiellement des potins, signalée au XIX<sup>e</sup> s. (Duquénelle 1855, p. 98-99), complète l'argumentaire. L'apparition de sanctuaires à La Tène C, ainsi que leur rôle vraisemblable dans l'origine des agglomérations est un phénomène qui peut aisément s'appliquer à Reims au vu des éléments dont on dispose et qu'il est important de chercher à confirmer.

On connaît d'autres sanctuaires qui voient le jour dans la région, comme à Nanteuil-sur-Aisne (Ardennes), à Roizy (Ardennes) (Lambot 2011, p. 82) ou ailleurs en Belgique (Fichtl 2004b, p. 152-158 ; Hornung 2016, p. 366-369), et surtout qu'on peut associer à l'apparition des institutions étatiques (Poux 2006 ; Doyen 2018, p. 44).

Si l'on combine l'existence possible d'un sanctuaire à la position du site de Reims dans le contexte régional et inter-régional, au centre d'un territoire bien desservi par les communications, on peut admettre l'apparition de la fonction politique et religieuse fédérative comme vocation principale d'un site dans lequel se seraient tenues des assemblées de cité ou d'inter-cités, bien avant celle de 52 av. J.-C. L'ensemble religieux serait alors à l'origine du futur site urbain, et non l'inverse comme on l'observe généralement à l'époque romaine (Van Andringa 2008a). Et le fait que le sanctuaire semble unique dans sa position périphérique renforce l'impression de son importance.

Si les hypothèses, ainsi ébauchées, se voient confirmées à l'avenir, on peut caractériser l'édification relativement tardive du rempart de l'*oppidum* comme l'une des étapes d'un long processus d'évolution aboutissant à l'émergence de nouvelles fonctions et d'un nouveau statut. Cette transformation, entreprise deux ou trois décennies avant l'arrivée de César, manifesterait en particulier la volonté des Rèmes de s'affranchir de la tutelle des Suessions comme cela fut déjà suggéré (Neiss *et al.* 2014, p. 20) et comme l'avait envisagé S. Fichtl (2004a, p. 295), même si cette lecture de l'histoire correspond mal à ce qu'on sait du territoire des Rèmes – plus anciennement structuré et bien plus vaste que celui des Suessions – et de la dépendance économique des mêmes Suessions qui n'ont disposé que tardivement d'un monnayage propre (Doyen 2014, p. 71-82).



En tout état de cause, les caractéristiques de l'agglomération semblent se transformer assez rapidement avec la mise en place très probable d'un schéma orthonormé, signe d'un urbanisme planifié, lié au rempart et aux portes qui en marquent les axes. Les constructions se densifient et, au plus tard dès la fin de la guerre, la démographie explose si l'on en croit le débordement des constructions à l'extérieur du rempart, mais surtout le développement visible de l'artisanat (Neiss *et al.* 2015, p. 168-169).

Il est tentant et commode d'attribuer ces changements aux effets de la romanisation. Mais cette métamorphose rapide a dû être amorcée anciennement, puis favorisée par les conséquences de la guerre, dont les effets ont été plutôt avantageux pour les Rèmes. Leur alliance avec César dès le début leur a permis de profiter de la bienveillance de l'invasisseur ; leurs terres ont été relativement épargnées par les batailles et surtout leur capital humain certainement moins durement éprouvé que celui des cités adverses. On peut imaginer que l'agglomération centrale a bénéficié d'un afflux de population originaire tant de la campagne rème que des cités voisines, dans un contexte plus général de redistribution du peuplement dans le nord-est de la Gaule (Hornung 2016). Cet élan démographique s'est prolongé au cours des siècles suivants comme l'atteste l'urbanisation quasi totale de l'immense surface de 600 ha délimitée par la grande enceinte.

## LES SOURCES, UNE LECTURE À RAFRAÎCHIR

Après le récapitulatif des réalités archéologiques et les interprétations qu'elles suggèrent, nous pouvons relire les sources avec un regard mieux armé pour y déceler des indications utiles à notre propos.

Si l'on pense, avec raison, que César avait quelque peu préparé sa campagne de 57, il faut admettre que les contrées du nord de la Gaule et la position stratégique des Rèmes sur le grand chemin menant à l'Océan ne lui étaient pas inconnues. Les informations fournies par Posidonios ont pu l'y aider. Ainsi l'existence désormais avérée de *Durocortorum* avant la Conquête est de nature à relancer la question, en dépit du scepticisme encore récemment exprimé par Pierre Moret à partir de considérations bien argumentées sur l'éloignement de Reims des grandes voies de communication fluviales (2015, p. 229, n. 52). S. Fichtl a pourtant déjà mis en évidence les liens privilégiés que les Rèmes et les Suessions entretenaient depuis déjà au moins La Tène D1 avec le centre et le sud de la Gaule (1996, p. 229). La question de la mention de *Durocortorum* par Posidonios, soulevée par Christian Goudineau, reste donc d'actualité (Goudineau *et al.* 1980, p. 79-86).

Quant à l'idée d'attribuer à César la création du site pour y fixer un point stratégique servant au contrôle du territoire belge en cours de conquête, elle s'appuie sur le laconisme de l'auteur de *La Guerre des Gaules*, qui ne prend pas la peine de qualifier plus précisément le *locus* – même pas un *oppidum* ! – où il tint l'assemblée de 53 av. J.-C. C'est sans doute oublier que la quasi-totalité des assemblées réunies par César en Gaule se sont tenues dans des *oppida*, et c'est également sous-estimer l'obligation stratégique du conquérant de ménager la susceptibilité de ses alliés en respectant leurs lieux et leurs usages, sans imposer de décisions autoritaires. La politique de respect des notables dans l'implantation des centres du pouvoir sous Auguste (Goudineau 1985, p. 12) paraît au moins aussi incontournable dans la conduite de la Conquête. De ce

fait, le choix de *Durocortorum* pour y tenir l'assemblée des Gaules consacre l'importance et la centralité du lieu (Fichtl 2004a, p. 298).

Pour expliquer l'emploi du substantif « *locus* », on peut le comprendre au sens adverbial en traduisant : « César ramena son armée à *Durocortorum* des Rèmes et, y ayant convoqué l'assemblée de la Gaule [...] ». Mais les constats archéologiques sont de nature à mieux expliquer l'imprécision du langage de César par son embarras à qualifier une réalité qui ne correspond pas à l'une de ses catégories d'établissements familiaux. Le grand espace entourant l'*oppidum*, auréolé d'un sanctuaire, forme un lieu spécifique et inclassable à ses yeux. Nous pouvons d'ailleurs relever, dans un autre passage de *La Guerre des Gaules*, à propos des assises que tiennent les druides dans le pays des Carnutes, *in loco consecrato*, l'utilisation du même terme générique pour désigner un lieu de réunions (César, *La Guerre des Gaules*, VI, 13, 10). Nous voyons ainsi que « *locus* » n'est pas un terme acratopège qui réduirait *Durocortorum* à un non-lieu !

Revenons également sur la tentation de faire de *Durocortorum* un simple appellatif, à possibilité répétitive comme les lieux-dits communs. Le manque de précision de César sur la localisation même de *Durocortorum* a fait douter de son identification avec le site de Reims. Le nom évocateur du « Vieux Reims » pour l'*oppidum* de Variscourt a alimenté l'idée plutôt hardie d'un déplacement ou d'une répétition de toponyme, et ce sur une distance de près de 20 km, sans la moindre justification archéologique (Frézouls 1985, p. 110-111). Comme on sait à présent que Reims est plus ancien que le Vieux Reims, ce genre de spéculation n'est donc plus de mise (Pion 2004). On voit mal quel autre endroit pourrait revendiquer un toponyme qui, dès l'époque augustéenne au plus tard, s'applique au seul chef-lieu de la cité et de la province romaine, cette fois-ci bien localisé à Reims. Depuis Strabon (*Géographie*, IV, 3, 5) jusqu'au <sup>v</sup> s. (Honorius, *Cosmographia Iulii Caesaris*, 19), tout comme dans les itinéraires (*Table de Peutinger*, Segm. I, C.1, II, 5 ; *Itinéraire d'Antonin*, *De Italia in Gallias*, 362, 1 ; 363, 4 ; 364, 7) et encore au <sup>x</sup> s. (Flodoard, *Historia Remensis Ecclesiae*, I, 1), le nom de *Durocortorum* est l'apanage exclusif de Reims.

Si nous poursuivons notre exploration dans les sources, nous pouvons également chercher à mieux comprendre la fonction première de cette agglomération, qu'elle soit politique, religieuse ou économique. Certaines productions agricoles, comme les céréales, vantées plus tard par Pline l'Ancien à propos de la moissonneuse (*Histoire naturelle*, XVIII, 72, 296), dont une des représentations est rémoise, ont pu faire de *Durocortorum* un marché régional, en partie ouvert à l'exportation. Le calendrier rural représentant la moissonneuse sur la porte de Mars, plus tardif, met également en scène bien d'autres ressources agricoles probablement ancestrales. La présence d'un cours d'eau, signalée par Ptolémée (*Géographie*, II, 9, 6), est une condition favorable aux échanges commerciaux, au moins à l'échelle locale, comme semblent le confirmer les découvertes augustéennes sur la fouille du boulevard Dr Henri-Henrot (74) (Rollet dir. 2016).

Mais la position des Rèmes comme les plus anciens occupants de la région, avant les Belges, a également pu leur conférer une fonction fédérative. Dans ce sens, la raison avancée par Strabon, pour expliquer le choix de Reims comme capitale de la Gaule Belgique, résiderait dans son peuplement important et composite, comme l'évoque le verbe « *συννοικεῖται* » (Strabon, *Géographie*, p. 156, n. 2). Ce qualificatif se rapporte à une ville



Fig. 6 – Extrait de la Table de Peutinger, représentant les environs de Reims/Durocortorum (éd. Miller 1887).

qui vit autant des échanges commerciaux que des réunions politiques et religieuses comme la disposition des lieux le suggère.

L'interprétation du nom même de *Durocortorum* peut aussi aller dans ce sens, pour peu qu'on admette la motivation descriptive du toponyme, la plus vraisemblable du point de vue archéologique. Jean-Jacques Valette et François Pinnelli ont répertorié toutes les interprétations qui ne cessent de se multiplier en se contredisant, sans conclusion définitive (Valette 2010, p. 26-36 ; Pinnelli 2014). Nous retiendrons volontiers celles qui sont confortées par les réalités topographiques et archéologiques. La première, l'étymologie proposée par Wulf Müller, pour qui « *duro* » évoque l'idée d'un « passage fluvial », est compatible avec l'ancienne proposition de la *Gallia christiana* (Müller 2013) et la rivière mentionnée par Ptolémée. Elle concorde également avec l'existence de l'itinéraire ancien qui, venant de Trèves, traverse la Vesle en s'étendant loin dans le paysage actuel de part et d'autre de la rivière (Valette 2004, p. 128). La deuxième, traduisant « *duro* » par « *forum* » et « *corto* » par « *enclos* » (Lacroix 2003 ; Delamarre 2012) permet à Jean-Marc Doyen d'attribuer à cet espace, peut-être consacré mais pas spécialement fortifié, une fonction d'*emporium* (Doyen 2018, p. 126-127). Nous retrouvons là aussi l'idée d'un lieu de rencontre et d'échanges, placé sous l'égide d'un sanctuaire comme celui que nous supposons dans la rue Belin (22).

Remarquons enfin que l'hypothèse de la fonction fondatrice d'un sanctuaire tutélaire et de large rayonnement pourrait bien s'illustrer dans la vignette de la *Table de Peutinger* représentant un temple selon l'interprétation proposée par Annalina et Mario Attilio Levi en 1967 (cités dans Chevallier 1972, p. 27-28) (fig. 6) et qui, ainsi comprise, pourrait enfin trouver sa place dans l'inventaire des sources de l'histoire antique de Reims.

\*  
\* \*

La récapitulation des données réunies dans cet essai nous permet de conforter le choix d'une perspective se conformant au sens de l'histoire, sans mettre en préalable l'état des lieux bien connu à l'époque romaine et sans accorder une confiance absolue aux sources littéraires, toutes étrangères et tardives.

Il est ainsi possible de mettre en cohérence les éléments épars tirés des réalités de terrain et de proposer un récit historique retraçant la genèse de la trame topographique qui est à l'origine de la forme urbaine de *Durocortorum*.

La situation de Reims dans la géographie antique, la configuration du site et sa structuration paraissent éminemment constitutives d'une réalité originelle. Sans doute le plan d'urbanisme augustéen donne-t-il une allure de romanité, mais la matérialité de l'influence romaine mettra du temps à s'installer dans les pratiques architecturales. Même si quelques résidences de style italien sont édifiées très tôt par des élites romanisées (Balmelle, Neiss 2003, p. 62-63), la plupart des constructions traditionnelles semblent occuper encore le paysage urbain pendant un certain temps.

La romanisation s'affiche davantage sur le terrain politique et symbolique que l'on perçoit dans l'empreinte monumentale qui fleurit dans les Trois Gaules après l'édification de l'autel fédéral de Lyon (Le Glay 1985, p. 118-119). C'est l'autel dédié aux princes de la Jeunesse qui, à Reims comme à Sens (Yonne) ou Trèves (Allemagne), illustre au mieux le phénomène en soulignant la part primordiale que prennent les honneurs rendus aux petits-fils d'Auguste. Le *forum* a pu être proposé comme lieu d'installation du monument (Van Andringa 2002, p. 50), mais la taille exceptionnelle de l'autel de Reims, dont la dimension paraît considérable (Neiss 2016, p. 288-291), semble désigner un emplacement approprié à un culte dépassant l'échelle municipale. On ne peut écarter l'hypothèse d'un site périphérique et bien en vue, tel celui du sanctuaire gallo-romain de la rue Belin (22), où, comme à Nîmes par exemple, la nouveauté du culte impérial a supplanté une dévotion locale traditionnelle bien identifiée (Gros 1985, p. 139).

Ce seul exemple illustre sans doute bien à quel point la cité des Rèmes, bien identifiée dans un lieu de référence, a pu adhérer à la nouvelle légitimité impériale en vouant une réalité déjà bien ancrée dans le paysage à un destin politique renouvelé.

Les propositions en forme d'hypothèses, formulées ici, ne constituent qu'une première interprétation à partir de la mise en forme systématique d'informations, somme toute concordantes, qui n'ont jamais été entièrement exploitées jusqu'ici. Ces conclusions ont vocation à être discutées et confrontées à la réalité archéologique, dont nous pouvons espérer le renouvellement à l'occasion des prochaines recherches. Mais d'ores et déjà, elles nous invitent à remettre en question bien des idées admises jusqu'ici sur la chronologie de la formation du site comme du réseau des communications régionales et interrégionales qui le dessert. La synthèse bien documentée de S. Hornung sur l'état des connaissances pour le territoire des Rèmes résume bien ces idées tout en mettant en évidence le caractère déséquilibré de la documentation archéologique disponible, qui a pour effet de surestimer le rôle et l'importance relative des agglomérations, ouvertes et fortifiées, de la vallée de l'Aisne dans la constitution et l'évolution du vaste domaine des Rèmes.

Plus largement et au-delà du cadre restreint de ce propos introductif, il conviendra d'étudier dans quelle mesure le constat du rôle central des sanctuaires, généralement mis en évidence depuis plus de vingt ans (Fichtl *et al.* 2000 ; Fernandez-Götz 2012), peut s'appliquer à Reims en menant une enquête plus approfondie à l'échelle du territoire des Rèmes, du contexte plus large des cités du nord-est de la Gaule et des relations précoces avec l'aire méditerranéenne.